

Titre Professionnel Manager d'Établissement Marchand en contrat d'apprentissage

Objectifs

- Manager l'équipe de son périmètre au sein de l'établissement marchand
- Développer la dynamique commerciale de son périmètre au sein de l'établissement marchand
- Contribuer à la performance commerciale et à la rentabilité de son périmètre au sein de l'établissement marchand

Prérequis

Bac ou équivalent ou niveau supérieur

Durée de la formation

- 18 à 24 mois

Modalité et délais d'accès

Modalités : Entretien avec un chargé de développement

Délais : La formation en centre débute en générale de 1 à 8 jours après votre embauche en contrat d'apprentissage.

Coût

- Formation prise en charge au coût contrat OPCO publié sur : <https://www.francecompetences.fr> dans le cadre de contrats en alternance

Diplôme

Titre professionnel Manager d'Établissement Marchand de niveau 5 (Bac +2) - Code RNCP : 41853- Date d'échéance de l'enregistrement : 02/03/2031 - Nom du certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Public

Demandeurs d'emploi, salariés

Contenu

- Animer l'équipe de son périmètre
- Planifier et coordonner l'activité de l'équipe de son périmètre
- Accompagner la performance individuelle des collaborateurs de son périmètre
- Contribuer aux processus de recrutement et d'intégration des collaborateurs de son périmètre
- Gérer l'approvisionnement de son périmètre
- Organiser et mettre en oeuvre le merchandising de l'offre de produits et de services de son périmètre
- Participer à l'amélioration de l'expérience client de son périmètre
- Analyser la performance commerciale de son périmètre
- Analyser la rentabilité de son périmètre
- Proposer des actions correctives à sa hiérarchie et assurer le suivi du plan d'actions de son périmètre

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur le principe de l'alternance des apprentissages, entre le centre de formation, et l'entreprise formatrice. Pour donner du sens aux apprentissages, l'alliance entre apports théoriques et applications pratiques est systématiquement recherchée. L'équipe pédagogique -constituée pour partie de professionnels reconnus dans leur métier - propose des situations d'apprentissages concrètes, variées et professionnalisantes

Modalités d'évaluations

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury habilité par la DEETS. Pour cela, les membres du jury s'appuient sur : une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnement à partir de productions, les résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF), un entretien final permettant d'échanger sur le dossier professionnel.

Le titre professionnel s'obtient par la validation de chaque CCP. En cas de validation partielle du titre professionnel, les candidats ont la possibilité de se présenter de nouveau à une session d'examen pour valider le ou les CCP manquants, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel.

Evaluations et modalités d'obtention du diplôme ou titre

Les compétences des candidats pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury sur :

- ✓ La mise en situation professionnelle écrite : à partir d'informations et de consignes, le candidat traite différents dossiers et produit les documents nécessaires, dans le respect des délais et des procédures.
- ✓ Les résultats des évaluations passées en Cours de formation.
- ✓ L'entretien technique avec le jury qui permet au candidat de présenter ses travaux et d'argumenter ses choix relatifs à la mise en situation.

Si les candidats obtiennent seulement un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles, ils ont la possibilité de se représenter au(x) CCP restant à valider, dans la limite de la durée de validité du titre professionnel. En cas d'échec complet sans aucun CCP obtenu, les candidats peuvent, après accord du jury, repasser l'examen 3 fois dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la première épreuve et dans la limite de la date de validité du Titre professionnel.

Dans le cadre de la validation par CCP, le candidat est évalué sur la base des éléments suivants : une épreuve de synthèse et la présentation d'un Dossier Professionnel. Après obtention de tous les CCP, le jury conduit un entretien avec le candidat pour l'obtention du Titre complet.

Equivalence : Manager d'unité marchande Arrêté du 10/12/2018 & Manager d'établissement marchand Arrêté du 04/12/2025 : Equivalent CCP : Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal avec Développer la dynamique commerciale de son périmètre au sein de l'établissement marchand ; Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande avec Contribuer à la performance commerciale et à la rentabilité de son périmètre au sein de l'établissement marchand; Manager l'équipe

de l'unité marchande avec Manager l'équipe de son périmètre au sein de l'établissement marchand

Indicateurs

Taux de satisfaction : pas de données accessibles (formation en cours)
Taux de certification : pas de données accessibles actuellement (formation en cours)
Les indicateurs de résultats cités à l'article L.6111-8 Du code du travail sont disponibles sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Débouchés

Emplois : Manager de rayon, Manager d'espace commercial, Manager de surface de vente, Manager d'univers commercial, Manager de rayon fabrication alimentaire/frais, Manager de rayon non alimentaire ou alimentaire/sec, Responsable/animateur,... - Les taux d'obtention du titre professionnel, de poursuite d'études, d'interruption en cours de formation et d'insertion professionnelles des sortants, à la suite des formations dispensées ne peuvent être calculées (formation en cours).

Entreprises : Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées, Boutiques, Négoces interentreprises, commerces à distances

Suite de parcours : Licence professionnelle, bachelor, certificats de spécialisation des domaines du commerce, de la gestion et du management

Handicap et Accessibilité

Si vous avez des contraintes particulières liées à une situation de handicap, veuillez nous contacter au préalable afin que nous puissions, dans la mesure du possible, adapter l'action de formation.

Contacts

☎ 02 62 666 683 -
contact@axeressourceformation.fr